

*Après la messe du jeudi saint jusqu'à la communion de celle du samedi saint, les fidèles ne peuvent communier à l'église, ni dans aucune chapelle; mais seuls les malades en danger de mort (non par dévotion en dehors du danger de mort).*

Dans les chapelles (publiques ou semi-publiques) où l'on ne fait pas d'office, on garde le S. Sacrement au tabernacle jusqu'au soir. On le transporte alors dans un tabernacle retiré (à la sacristie, si possible), d'où on ne le rapporte que le samedi (après la messe).

#### Le vendredi 29 mars

Chant (ou lecture) de la Passion (selon S. Jean); oraisons diverses; découvremment et adoration de la croix; procession et messe des **présanctifiés**.

#### Le samedi 30 mars

Bénédictio du feu nouveau, des grains d'encens et du cierge pascal; (lecture ou) chant de 12 prophéties (et bénédiction de l'eau dans les églises cathédrales et paroissiales); litanies des saints spéciales (chaque invocation répétée) et messe **double de 1e cl.**; une seule oraison, préface de Pâques.

*Le samedi saint, les fidèles peuvent recevoir la communion à la messe, ou après la messe, mais non avant.*

NOTE. — *C'est le samedi saint, à midi, qu'on remplace l'Angelus par le Regina coeli (toujours debout); ceux qui ne le savent pas par coeur, peuvent gagner les indulgences en continuant de réciter l'Angelus (debout jusqu'à la Trinité).*

### TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

#### Le dimanche 31 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe du 18 février au 27 avril, n'auront leur solennité que le IV<sup>e</sup> dimanche après Pâques, le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph. J. S.

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi 26 mars. — Nazareth.  
Samedi 30 " — Hospice Gamelin.

### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 15 mars 1918.

M. l'abbé Joseph-Alexandre-Stanislas Perron, curé de Sainte-Anne-de-Bellevue, décédé hier, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

EMILE LAMBERT, prêtre, *chancelier*.

### AUX PRETRES

**T**OUT prêtre d'une année,

une fois pour tout perpétuel, a

1o Le pouvoir croix, etc.;

2o La faculté Dame du Mont-Désion, des Sept-D

3o De bénir la  
4o La faculté fidèles, *unica for*

5o Le pouvoir la mort;

6o La faveur semaine;

7o Le pouvoir d'un simple sign Croisiers;

8o De recevoir

9o D'ériger le  
10o D'attacher Croix.

Nous reconnais privilèges énumé